



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2023 - N° 2023/09C

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session extraordinaire à 20 heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD

Etait absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Dossier extension du restaurant scolaire – Résultat de l'appel d'offres, validation des choix des entreprises et autorisation de signature des marchés

Considérant que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 30 novembre 2021, de réaliser des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal,

Considérant que le Conseil municipal a missionné le cabinet SODA ARCHITECTES, agence de Charente-Maritime situé 92 avenue de Paris – 17210 CHEVANCEAUX pour l'accompagner dans les différentes étapes de réalisation des travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire de la commune missions MOE),

Vu que la publication de la consultation sur la plateforme www.marches-securises.fr s'est tenue du 05 décembre 2022 jusqu'au 20 janvier 2023 à 12h00, pour un appel d'offres pour consulter les entreprises pour la réalisation de neuf lots relatifs aux travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire communal, dans le respect de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée ouverte sur le site de dématérialisation www.marches-securises.fr

Vu que le cabinet SODA ARCHITECTES a procédé à l'ouverture des plis,

Vu que l'analyse des offres s'est déroulée le 07 février 2023 à 14 heures à la Mairie de de Montguyon, en respectant les critères énoncés dans le règlement de consultation, en présence des membres de la commission « appel d'offres » et du cabinet SODA ARCHITECTES, il en ressort :

LOTS	CANDIDATURES
LOT 1 – DEMOLITION, GROS ŒUVRE ET VRD	1 CANDIDATURE
LOT 2 – CHARPENTE BOIS	1 CANDIDATURE
LOT 3 – ETANCHEITE	3 CANDIDATURES
LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE	2 CANDIDATURES
LOT 5 CLOISON, PLAFOND ET MENUISERIE INTERIEURE	1 CANDIDATURE
LOT 6 – CARRELAGE	3 CANDIDATURES
LOT 7 - PEINTURE	4 CANDIDATURES
LOT 8 - ELECTRICITE	2 CANDIDATURES
LOT 9 – PLOMBERIE, SANITAIRES ET CVC	2 CANDIDATURES
TOTAL	19 CANDIDATURES

Considérant l'estimation de départ pour chaque lot établie par le cabinet SODA ARCHITECTES :

LOTS	MONTANTS DES ESTIMATIONS PAR LA MOE
LOT1	104 500,00€
LOT 2	14 300,00€
LOT 3	13 200,00€
LOT 4	19 250,00€
LOT 5	29 700,00€
LOT 6	34 960,00€
LOT 7	13 420,00€
LOT 8	10 230,00€
LOT 9	28 600,00€
TOTALHT	268 160,00€
TVA 20%	53 632,00€
TOTAL TTC	321 792,00€

Vu que les 19 candidatures ont été classées dans l'ordre suivant :

LOT	ENTREPRISE	MONTANTS HT	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
LOT 1 – Démolition, gros œuvre et VRD						
	EGCB17	107 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
LOT 2 – Charpente bois						
	AM MENUISERIES	7 445,00€	38,75	40,00	78,75	1
LOT 3 - Etanchéité						
	DME	14 336,00€	60,00	40,00	100,00	1
	ESO	18 099,18€	60,00	29,50	89,50	2
	SMAC	18 689,00€	60,00	27,85	87,85	3
LOT 4 – Menuiseries ext et serrurerie						
	BIRON	31 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
	AM MENUISERIES	41 606,00€	52,50	26,31	78,81	2
LOT 5 – Cloison, plafond, menuiserie int						
	BMS17	30 000,00€	60,00	40,00	100,00	1
LOT 6 - Carrelage						
	SARL BUGEAU	34 085,61€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL DIAS	40 586,10€	60,00	32,37	92,37	2
	GREZIL	38 081,02€	55,00	35,31	90,31	3
LOT 7 - Peinture						
	SARL FORTIER	9 109,33€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL GUENAUD	10 894,10€	50,00	32,16	82,16	2
	SOLS ET PEINTURE	12 592,63€	55,00	24,70	79,70	3
	SARL BOUDEAU	13 537,20€	20,00	20,56	40,56	4
LOT 8 - Electricité						
	AEL	10 700,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL FRADON	18 154,00€	48,75	12,13	60,88	2
LOT 9 – Plomberie, sanitaires, CVC						
	SARL ALBERT	40 300,00€	60,00	40,00	100,00	1
	SARL JF BOYER	41 666,30€	60,00	38,64	98,64	2

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que la commune bénéficie de soutiens financiers de l'Etat et du Conseil départemental de la Charente-Maritime (subventions validées en 2022).

Monsieur Le Maire informe les membres que la collectivité est dans une situation d'urgence car elle est contrainte par des délais et qu'il est impératif de débiter les travaux avant l'été 2023 pour ne pas perdre les subventions attribuées dans le cadre de ce projet et de permettre la cohabitation entre les travaux et l'utilisation du groupe scolaire.

Monsieur Le Maire précise que les crédits budgétaires de ce projet seront inscrits lors du vote du Budget Primitif 2023 de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** le marché du LOT 1 à l'entreprise EGCB17, le marché du lot 2 à l'entreprise AM MENUISERIES, le lot 3 à l'entreprise DME, le lot 4 à l'entreprise BIRON, le lot 5 à l'entreprise BMS17, le lot 6 à la SARL BUGEAU, le lot 7 à la SARL FORTIER, le lot 8 à l'entreprise AEL et le lot 9 la SARL ALBERT, pour un montant total de travaux HT de 283 975,94€ soit TTC 340 771,13€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants à chaque lot ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à communiquer toute information nécessaire pour la bonne exécution des missions des entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, si besoin, le cas échéant, à lancer les autres consultations nécessaires pour les prestations complémentaires (étude de sol, relevé topographique, contrôle technique, ...) et à signer tous les documents s'y rattachant,
- **D'INSCRIRE** les crédits lors du vote du budget primitif 2023 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché du LOT 1 à l'entreprise EGCB17, le marché du lot 2 à l'entreprise AM MENUISERIES, le lot 3 à l'entreprise DME, le lot 4 à l'entreprise BIRON, le lot 5 à l'entreprise BMS17, le lot 6 à la SARL BUGEAU, le lot 7 à la SARL FORTIER, le lot 8 à l'entreprise AEL et le lot 9 la SARL ALBERT, pour un montant total de travaux HT de 283 975,94€ soit TTC 340 771,13€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants à chaque ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à communiquer toute information nécessaire pour la bonne exécution des missions des entreprises,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, si besoin, le cas échéant, à lancer les autres consultations nécessaires pour les prestations complémentaires (étude de sol, relevé topographique, contrôle technique, ...) et à signer tous les documents s'y rattachant,
- **D'INSCRIRE** les crédits lors du vote du budget primitif 2023 de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

